

Informations pour la rentrée scolaire 2023/2024

La rentrée aura lieu : **lundi 4 septembre 2023, à 8h30.**

Les fournitures pour la rentrée de septembre 2023 seront en ligne sur le site internet : ecolesteannelbdd.toutemonecole.fr
la semaine avant la sortie des classes.

Structure pédagogique et équipe enseignante

Structure pédagogique retenue pour la rentrée 2023 :

- TPS – PS – MS : Mme Séverine GUEGO épaulée de Mme Fanny COUDRAY (asem),
- GS – CP : Mme Aurélie SAURET (*chef d'établissement*) ; Mme Carine GRASSET (*lundi*),
- CE1 – CE2 : Mme Estelle FRETEY (*à ¾ temps*) ; Mme Carine GRASSET (*mardi*),
- CM1 – CM2 : M Matthieu GIRARD.

Comptable : madame DESILLES

Horaires de l'établissement

L'école conserve ses horaires :

	7h15 – 8h15	8h30 – 12h	12h – 13h30	13h30 – 16h15	16h30 – 18h30
Lundi	Garderie	Classe	Pause méridiennne	Classe	Garderie
Mardi	Garderie	Classe		Classe	Garderie
Jeudi	Garderie	Classe		Classe	Garderie
Vendredi	Garderie	Classe		Classe	Garderie

Contributions des familles

Comme l'an passé, trois niveaux de contribution sont proposés, chaque famille ayant toute liberté de choisir :

- **Niveau 1 : 150 €** pour l'année, par enfant (en prélèvement ou paiement par chèque, sur 10 mois) ;
- **Niveau 2 : 170 €** pour l'année, par enfant (en prélèvement ou paiement par chèque, sur 10 mois) ;
- **Niveau 3 : 190 €** pour l'année, par enfant (en prélèvement ou paiement par chèque, sur 10 mois).

Le choix sera à indiquer par écrit, à la rentrée, dans le dossier de rentrée.

3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
115 € pour l'année, par enfant (en prélèvement ou paiement par chèque)	80 € pour l'année, par enfant (en prélèvement ou paiement par chèque)

Garderie : la garderie sera facturée selon l'heure d'arrivée / l'heure de départ de votre enfant :

Matin	Soir	
	Si l'enfant part avant 17h30	Si l'enfant part après 17h30
1 € 15	1 € 15	2 € 30

Une pénalité de 2€ est appliquée en cas de retard, après 18h30.

Le temps de garderie est assuré matin et après-midi par Mme Fanny COUDRAY.

L'école propose un temps d'étude (**parallèlement** au temps de garderie) pour les enfants de primaire, dans les locaux de l'école, les lundis et jeudis. **Cette étude est une étude surveillée et ne tend pas à remplacer le suivi par la famille.**

Autres participations obligatoires

CLE	12€ / an	La Caisse Locale d'Entraide, est un comité qui fédère les établissements scolaires d'Enseignement Catholique en pays de Fougères. Elle organise les solidarités et contribue au développement de l'Enseignement Catholique par des aides à la rénovation et à la construction des écoles primaires. Tout élève inscrit, en école primaire, doit une cotisation de 12€ à cet organisme.
UGSEL	2,40€ / an	L'Ugsel, la fédération sportive éducative de l'Enseignement catholique est une association d'utilité publique. Tout élève inscrit, en école primaire, doit une cotisation de 2€40 à cet organisme.
Participation aux frais de fournitures	5€ / an	Participation à l'achat des fournitures par l'école et donnés aux élèves pour leurs activités quotidiennes (cahiers, peinture, pâte à modeler ...).

Cotisation APEL de l'établissement

La cotisation à l'APEL sera portée sur votre facture école du mois de novembre, pour un montant de 16€50.
Si une famille ne souhaite pas adhérer, il faudra le notifier par écrit, par mail, à l'adresse suivante : ecolelbdd@orange.fr avant le 30 septembre 2023.

Assurances élèves

Chaque enfant doit être couvert par une **individuelle accident** et une **responsabilité civile**.
Les contrats sont souscrits par l'établissement pour chacun de vos enfants inscrits.

La cotisation s'élève à 7€20 par an, par enfant. Elle vous sera facturée en 10 fois : 0,72€.

La garderie

La garderie fonctionnera dès le jour de la rentrée : de 7h30 à 8h15 et de 16h30 à 18h30.

Elle aura lieu en salle de motricité.

Il n'y a pas de goûter ou collation le matin.

Seuls les élèves restant en garderie le soir peuvent prendre une collation (compote, fruits ou biscuits) fournie par la famille à 16h15.

La communication parents-enseignants

Il n'y a pas de cahier de liaison. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site de l'école :

<https://ecolesteannelbdd.toutemonecole.fr/>

En cas d'inquiétude, n'hésitez pas à contacter la directrice ou l'enseignant (par téléphone, par mail ou en présentiel).

La scolarisation des enfants de 3 ans

L'obligation scolaire s'applique à partir de la rentrée scolaire de l'année civile durant laquelle l'enfant fête ses 3 ans et non à compter de sa date d'anniversaire.

Exemples :

- Un enfant né le 30 mars 2020 sera en obligation d'être scolarisé en septembre 2023. Toutefois, la famille et l'école peuvent s'accorder pour scolariser l'enfant avant cette date.
- Un enfant né le 28 novembre 2020 sera en obligation d'être scolarisé en septembre 2023 même s'il n'aura pas trois ans révolus lors de cette rentrée.

Le calendrier scolaire

Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2023
Toussaint	Samedi 21 octobre 2023 Lundi 6 novembre 2023
Noël	Samedi 23 décembre 2023 Lundi 8 janvier 2024
Hiver	Samedi 24 février 2024 Lundi 11 mars 2024
Printemps	Samedi 20 avril 2024 Lundi 6 mai 2024
Pont de l'Ascension	Mercredi 8 mai 2024 Lundi 13 mai 2024
Eté - fin des classes	Samedi 6 juillet 2024